

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>COMMUNE DE BONNE</b>		
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	22	22
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>		
26/03/2026		

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-27

**Séance du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six et le trente mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Denis SERVAGE. M. Denis DUNAND a été élu secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Denis SERVAGE	X			Marie-Claire TEPPE ROGUET	X		
Rosanna DULLAART	X			Damien TRUJILLO	X		
Sébastien COLO	X			Yvan BALTASSAT	X		
Sandrine COTTON	X			Louis-Marie BONNET- EYMARD	X		
Denis DUNAND	X			Nathalie VERGAIN	X		
Florence RAFFAELLI	X			Pascale BOUILLOUX- ROBERT	X		
Jean-Michel TAVERNIER	X			Pascal PINGET	X		
Elisabeth GENIN	X			Natacha CLAIMAND		X	
Stefano MARCHITELLI	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Camille PERROUD- COQUELET	X		
Sylvie CLEMENT	X			Brice BRAYET	X		
Claude BALTASSAT	X						

### OBJET

**Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs**

**Vu** les articles L.1414-5, L.2121-22, L.5211-7 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **DESIGNE** les représentants suivants :

Commission Communale des Impôts directs :

<b>Président</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Maire	Rosanna DULLAART Louis-Marie BONNET-EYMARD Sandrine COTTON Sébastien COLO Françoise DENIBOIRE Pascal PINGET Brice BRAYET Camille PERROUD-COQUELET	Yvan BALTASSAT Florence RAFFAELLI Denis DUNAND Nathalie VERGAIN Claude BALTASSAT Pascale BOUILLOUX-ROBERT Natacha CLAIMAND Rémy DERAMECOURT

**Délégué au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie**

Denis DUNAND

**Déléguée au sein de la Société d'Economie Mixte des Cuisines du Faucigny**

Florence RAFFAELLI

**Délégués à l'association des communes forestières**

Titulaire : Sébastien COLO

Suppléant : Jean-Michel TAVERNIER

**Correspondant incendie et secours**

Sébastien COLO

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire,  
Denis SERVAGE

Le secrétaire de séance,  
Denis DUNAND



**Voies et délais de recours :** Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).